



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/9  
22 mars 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
Troisième session  
11-28 avril 1995  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

DÉBAT GÉNÉRAL SUR LES PROGRÈS RÉALISÉS DANS L'APPLICATION  
D'ACTION 21, L'ACCENT ÉTANT MIS SUR LES ÉLÉMENTS INTERSECTORIELS  
D'ACTION 21 ET SUR LES FACTEURS CRITIQUES DE LA DURABILITÉ

Rôle et contribution des grands groupes

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport constitue la version abrégée du rapport principal sur les grands groupes, qui est distribué comme document d'information. Le rapport principal analyse essentiellement les communications écrites reçues de 41 organisations représentant les grands groupes, 20 gouvernements et 17 organisations intergouvernementales relevant ou non du système des Nations Unies sur le rôle et la contribution des grands groupes en ce qui concerne les mesures prises pour donner suite à Action 21<sup>1</sup>, notamment en 1994 et 1995. Il comprend cinq parties : introduction, vue d'ensemble, tendances de la participation des grands groupes au développement durable, questions financières et conclusions et mesures proposées. La partie concernant les tendances de la participation des grands groupes porte plus particulièrement sur l'étendue de cette participation, les méthodes utilisées pour l'élargir et les difficultés et obstacles restant à surmonter. Il y est fait état de certaines tendances positives ainsi que des nombreux obstacles observés aux niveaux non gouvernemental, gouvernemental et intergouvernemental. On y voit que la participation des grands groupes a légèrement augmenté, que les partenariats entre les secteurs représentés par les grands groupes sont de

---

\* E/CN.17/1995/1.

plus en plus encouragés et qu'il existe un souci permanent de formuler des directives, des cadres d'action et autres orientations stratégiques. Les informations communiquées par les pays indiquent que des mesures positives ont été prises pour favoriser la participation des grands groupes au niveau notamment des mécanismes nationaux de coordination d'Action 21. Les organismes intergouvernementaux ont fortement encouragé la participation des grands groupes aux différentes réunions ordinaires et aux conférences les concernant; continué d'appuyer les activités communes de formation, de diffusion d'informations et de recherche; et donné une certaine impulsion à la participation à l'élaboration des politiques et à la conception des projets. Des exemples sont donnés dans le rapport principal pour illustrer ces tendances et les autres faits nouveaux qui ont été observés. Enfin, des mesures sont proposées en vue d'encourager les tendances positives et de surmonter les nombreux obstacles et difficultés qui subsistent.

## RÉSUMÉ

1. Le secrétariat de la Commission du développement durable a reçu des communications écrites de 41 organisations représentant les grands groupes, 20 gouvernements et 17 organisations intergouvernementales relevant ou non du système des Nations Unies sur le rôle et la contribution des grands groupes en ce qui concerne les mesures prises pour donner suite à Action 21<sup>1</sup>, notamment en 1994 et 1995. On trouvera dans le document d'information relatif au rôle et à la contribution des grands groupes, une analyse complète des informations ainsi communiquées. Les informations communiquées par les pays indiquent que des mesures positives ont été prises pour favoriser la participation des grands groupes au niveau notamment des mécanismes nationaux de coordination d'Action 21. Les organismes intergouvernementaux ont fortement encouragé la participation des grands groupes aux différentes réunions ordinaires et aux conférences les concernant; continué d'appuyer les activités communes de formation, de diffusion d'informations et de recherche; et donné une certaine impulsion à la participation à l'élaboration des politiques et à la conception des projets. Le document d'information fournit des détails supplémentaires, notamment en présentant des exemples pour illustrer les principales tendances et les autres faits nouveaux qui ont été observés en ce qui concerne le rôle et la contribution des grands groupes pour ce qui est du suivi et de l'application d'Action 21. L'analyse ainsi réalisée débouche sur les conclusions et mesures proposées indiquées ci-après.

### A. Conclusions

2. La constitution d'associations d'incitation et de renforcement des capacités d'intervention avec les grands groupes sont l'une des quelques garanties de la mise en oeuvre réussie d'Action 21. Ces grands groupes, les gouvernements et les organisations intergouvernementales ont pris de nombreuses initiatives dans cette direction au cours de la période 1994-1995. Par rapport aux années précédentes, l'intérêt général et la participation des grands groupes aux activités de suivi d'Action 21 ont légèrement augmenté. On note aussi une tendance générale parmi les gouvernements et les organisations internationales à

inclure des secteurs multiples de grands groupes dans les efforts visant à identifier les problèmes. Ainsi, d'aucuns diront que l'importance politique et pratique de la notion de grands groupes a, dans une certaine mesure, influencé la façon dont les particuliers, les organisations et les institutions à tous les niveaux envisagent les problèmes économiques et sociaux auxquels l'humanité se trouve confrontée.

3. Il importe aussi toutefois de souligner que l'existence de nombreux programmes, activités et projets aux niveaux national et international ne signifie pas nécessairement que les problèmes seront résolus. En fait, les exemples de réussite récapitulés dans le rapport principal font état des expériences d'un nombre relativement restreint de grands groupes par rapport à l'ensemble des organisations représentant des grands groupes dans le monde entier. De même, les informations disponibles au niveau des pays pour élaborer le présent rapport étaient limitées (20 pays sur les 185 États Membres de l'ONU ont fourni des informations ayant trait au rôle et à la participation des grands groupes).

#### B. Mesures proposées

4. C'est au niveau national, en particulier grâce aux mécanismes de coordination nationale tels que les conseils nationaux sur le développement durable, que la participation à l'application et au suivi est la plus importante. Il convient d'encourager, de renforcer et d'étendre la participation des grands groupes à ce type de mécanisme, afin que tous les secteurs des grands groupes soient représentés. À cet égard, la Commission du développement durable souhaitera peut-être :

a) Prendre note des efforts faits par les pays qui ont appuyé la participation des grands groupes aux mécanismes de coordination nationale et demander instamment aux autres de faire de même;

b) Recommander que les mécanismes de coordination nationale existants et devant être créés veillent à ce que tous les secteurs de grands groupes soient représentés en leur sein;

c) Proposer qu'en mettant en place ces mécanismes, les organisations nationales et locales de grands groupes soient autorisées à jouer un rôle dans le choix de leurs représentants.

5. La participation aux activités intersessions de la Commission du développement durable s'avère de plus en plus productive, en particulier lorsqu'il s'agit des grands groupes. Il importe de noter aussi qu'au cours de la période 1994-1995 ceux-ci ont organisé un certain nombre de réunions de ce type, avec la participation de représentants d'institutions gouvernementales et intergouvernementales. À cet égard, la Commission du développement durable souhaitera peut-être :

a) Saluer les efforts déployés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les grands groupes, qui ont accru la participation de ces derniers aux réunions intersessions;

b) Demander instamment à toutes les parties intéressées de continuer, en l'élargissant, la participation des grands groupes aux activités intersessions afin d'assurer un effet multiplicateur au plan de la diversité des secteurs des grands groupes et des organisations invitées;

c) Encourager et prôner de nouvelles associations entre les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les grands groupes en vue d'organiser les activités intersessions futures.

6. Une préoccupation continue des grands groupes est l'absence de transparence concernant les critères de sélection utilisés pour choisir les représentants des grands groupes qui participent aux différents mécanismes de coordination et de consultation aux niveaux national et international. La Commission du développement durable pourrait souhaiter demander que de tels critères soient mis à la disposition des principaux groupes par différentes méthodes de diffusion de l'information, y compris les moyens électroniques.

7. Une nouvelle pratique dont il convient de se féliciter consiste à incorporer les représentants de grands groupes dans les délégations nationales auprès de la Commission du développement durable et d'autres instances internationales connexes. La Commission du développement durable souhaitera peut-être se féliciter de cette pratique et recommander de l'encourager, de façon que tous les gouvernements membres en fassent leur pratique habituelle.

8. L'un des besoins les plus urgents est d'assurer le financement qui permettra aux grands groupes de participer aux réunions de la Commission du développement durable, à ses activités intersessions, ainsi qu'aux autres réunions ayant trait au suivi d'Action 21, en particulier dans le cas des organisations de grands groupes de pays en développement et de pays en transition et dans le cas de groupes particuliers tels que les enfants et les jeunes, les populations autochtones et les agriculteurs. À cet égard, la Commission du développement durable souhaitera peut-être :

a) Prier les pays donateurs et les organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations intergouvernementales, internationales et régionales n'appartenant pas au système des Nations Unies, de s'efforcer d'accroître le financement dans ce domaine;

b) Étudier les possibilités de créer un fonds d'affectation spéciale multilatéral en vue de satisfaire ce besoin urgent;

c) Recommander que les gouvernements et institutions spécialisées des Nations Unies appuient les initiatives prises par les grands groupes en la matière, telles que les efforts des ONG du Nord visant à recueillir des fonds auprès de leurs gouvernements en vue de couvrir les frais de voyage de leurs collègues du Sud qui souhaitent participer aux réunions de la Commission du développement durable.

9. Il existe un certain nombre de sources de financement disponibles pour assurer la participation des grands groupes aux réunions dans le domaine du développement durable. Il apparaît toutefois qu'une certaine confusion règne parmi nombre de grands groupes, en particulier ceux des pays en développement,

concernant les procédures d'application et en raison du manque d'informations sur les fonds disponibles. La Commission du développement durable souhaitera peut-être demander qu'une étude soit effectuée sur les sources de financement existantes, en vue de les lui présenter à sa session de 1996.

10. L'échange et la diffusion périodiques d'informations entre les grands groupes et les organisations intergouvernementales et gouvernementales sont essentiels pour renforcer le rôle et la contribution des grands groupes au développement durable. Cela a aussi pour effet d'accroître le niveau de transparence dans toutes les activités menées en la matière et la responsabilité des acteurs. À cet égard, la Commission du développement durable souhaitera peut-être noter les contributions positives dans ce domaine apportées par son secrétariat (grâce à la publication CSD Update), par des programmes interorganisations tels que le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales (grâce aux publications E&D File et Go Between, et par des ONG telles que le Centre for Our Common Future (grâce aux publications The Network et The Bulletin), et encourager les pays donateurs et les institutions à appuyer et à renforcer ce type d'efforts aux niveaux national, régional et international.

11. Les réseaux électroniques, lorsqu'ils sont disponibles et aisément accessibles, constituent un instrument efficace d'échange d'informations, pour avertir les communautés et les mobiliser en vue d'actions communes avec des partenaires établis sur d'autres continents. Améliorer l'accès des grands groupes à de tels réseaux à tous les niveaux devrait accroître la qualité et la quantité des consultations des grands groupes dans le domaine du développement rural et dans d'autres domaines importants au plan social et économique. La Commission du développement durable souhaitera peut-être :

a) Prier les gouvernements et les organisations internationales, en collaboration avec les grands groupes tels que les milieux d'affaires, les milieux industriels et la communauté universitaire d'étudier les moyens d'accroître la disponibilité et l'accessibilité de ces systèmes électroniques afin que les grands groupes en bénéficient, en particulier dans les pays en développement;

b) Prier toutes les entités concernées de chercher à constituer des associations entre le secteur public et le secteur privé ou de faciliter leur création;

c) Prier les organismes des Nations Unies tels que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'accorder une attention spéciale aux moyens d'accroître l'accès des grands groupes aux réseaux électroniques.

12. Le rôle et la contribution des grands groupes à l'application et au suivi d'Action 21 fera partie de l'examen, à terme, d'Action 21. La Commission du développement durable souhaitera peut-être envisager de tenir des "auditions publiques" ou de recourir à des méthodes de dialogue directes similaires au cours d'une des prochaines sessions, afin de permettre aux grands groupes d'exprimer leurs vues sans intermédiaire dans le cadre d'un dialogue avec les

membres de la Commission. Des réunions régionales similaires, organisées peut-être conjointement avec les réunions des commissions économiques régionales, pourraient venir compléter ces efforts.

13. Les apports des grands groupes se sont accrus du point de vue quantitatif et quant au fond, mais il est nécessaire de poursuivre les débats et la coordination concernant les moyens de tenir compte de ces contributions dans les rapports thématiques. La Commission du développement durable souhaitera peut-être prier le Comité interorganisations sur le développement durable de décrire les moyens d'assurer une meilleure organisation interorganisations dans ce domaine, y compris les possibilités offertes en la matière par les agents de coordination ONG/grands groupes existant dans les différentes organisations internationales.

14. Le manque d'uniformité des procédures d'accès aux différents organismes, y compris les demandes d'admission au statut consultatif, est l'une des difficultés que mentionnent certains organismes des Nations Unies et de nombreuses organisations de grands groupes. La Commission du développement durable souhaitera peut-être envisager de demander la réalisation d'une étude sur les procédures d'accès existantes. Une telle étude pourrait servir à produire des outils pratiques à l'intention des grands groupes, des manuels par exemple.

Note

<sup>1</sup> Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et corr.), résolution 1, annexe II.

-----